

## Vous souhaitez soutenir la Mission Locale du Choletais et son accompagnement ?

Pour en savoir plus sur les modalités de versement  
de la taxe d'apprentissage, rendez-vous sur :

[www.economie.gouv/entreprises/taxe-  
apprentissage](http://www.economie.gouv/entreprises/taxe-apprentissage)

Ou contactez **Valentine GARREAU**:  
02 41 49 81 00 – 06 16 10 40 58  
[v.garreau@mlducholetais.org](mailto:v.garreau@mlducholetais.org)

### COORDONNÉES SIÈGE

02 41 49 81 00

48 Rue des Bons Enfants  
49300 Cholet

[www.missionlocaleducholetais.org](http://www.missionlocaleducholetais.org)

Retrouvez-nous aussi sur les réseaux !



**Mission Locale du Choletais**  
CONTRIBUEZ À L'AVENIR DES JEUNES DU TERRITOIRE



## Pourquoi nous la verser ?

Chaque année, la Mission Locale du Choletais développe des actions innovantes pour favoriser l'insertion et l'autonomie des jeunes.

Nos actions portent en partie sur la découverte des métiers en tension, souvent méconnus du grand public.

Nous éveillons à la curiosité en proposant des animations novatrices et des rencontres avec nos partenaires, les entreprises du territoire.



## La taxe d'apprentissage

Cette taxe vise à favoriser un accès égal à l'apprentissage et contribue au financement d'actions visant au développement de l'apprentissage.

## Qui doit y contribuer ?

La plupart des entreprises soumises à l'impôt sur le revenu et les sociétés dont le siège social est situé en France et qui emploient au moins un salarié sont redevables de la taxe d'apprentissage.

## Comment est-elle calculée ?

En métropole et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), le taux de la taxe d'apprentissage représente 0,68 % de la masse salariale.

La taxe d'apprentissage est composée de deux parts:

Une part principale, dont le taux est de 0,59 %, destinée au financement de l'apprentissage (ancien quota d'apprentissage).

Un solde, correspondant à un taux de 0,09 %, destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur.



## La Mission Locale du Choletais

La Mission Locale du Choletais accompagne près de 2.500 jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, vers leur insertion professionnelle et sociale.

L'offre de service de la Mission Locale s'appuie sur 2 axes :

Un accompagnement personnalisé vers l'emploi ou la formation,

Une approche globale des attentes des jeunes en matière d'autonomie sociale (santé, logement, mobilité, éducation au numérique, gestion budgétaire, citoyenneté, accès aux droits...)

Les jeunes, selon leurs niveaux, besoins et difficultés, peuvent bénéficier d'un appui et de solutions personnalisées pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

## Quelques chiffres

En 2021, La Mission Locale du Choletais a reçu 1.019 premiers accueils et a accompagné 2.280 jeunes.

Parmi eux, 21 % étaient mineurs et un peu plus de 8 % venaient des quartiers prioritaires de la ville.

Le première demande des jeunes accompagnés a été le travail du projet professionnel.

37 évènements en lien avec l'emploi ont été mis en place au cours de l'année, et la Mission Locale a pu accompagner 1.690 situations d'emplois et 714 situations de formation.

13 ateliers "santé" ont pu voir le jour.